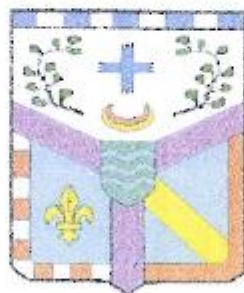


# LE PERCIOUOIS



## Périodique Municipal d'Informations de Percey

- Le mot du Maire
- Compte rendu des réunions du conseil municipal
- Animations passées et futures
- Informations diverses - Quelques perles
- Histoire de Percey
- Recette du jour
- Etat Civil

Avril 2009 - N° 4



## **Le mot du maire**

Premier anniversaire du Perciquois. Nombre d'entre vous nous ont demandé avec impatience à quand la sortie du prochain numéro. Comme prévu sa parution a lieu pour la fête de notre commune, début mai.

Je tiens personnellement à remercier le comité de rédaction pour son travail assidu.

Ce début d'année a été marqué comme tous les ans par le vote du budget. Un budget de fonctionnement sans excès, ce qui permet un autofinancement de nos investissements sans emprunt.

Des investissements pour notre école, pour notre bien-être, pour le futur, mais aussi, suite aux trop nombreux décès des 12 derniers mois, pour notre cimetière. Celui ci sera doté cette année d'un columbarium, d'un jardin du souvenir et d'un lieu de recueillement.

Une réflexion sera menée dans les mois à venir sur la réhabilitation du cimetière, car il devient exigü. Certains emplacements manquent d'entretien et deviennent même dangereux.

Courant du premier trimestre les agriculteurs ont œuvré sur les chemins communaux afin de les remettre en état. Nous ne pouvons que les en remercier.

Durant l'hiver l'employé communal a redonné un air de jeunesse à l'extension de la salle des fêtes en recouvrant les murs d'une nouvelle couche de peinture.

Plusieurs personnes de la commune m'ont interpellé au sujet du brûlage des déchets. Il est vrai que des règlements existent, interdisant dans certaines mesures ce type de destruction.

Montrons-nous intelligents et tolérants. Brûler quelques branches n'est pas un crime si toutes les précautions sont bien prises, mais brûler des déchets ménagers ou des matières toxiques (plastiques etc..) n'est pas tolérable et même amendable.

Je vous rappelle que nous avons à notre disposition des containers de recyclage et une déchèterie. D'ailleurs vos efforts de tri seront récompensés cette année par une baisse de 14% de la redevance des ordures ménagères. Continuons dans ce sens à montrer l'exemple aux générations montantes afin que notre environnement soit de plus en plus agréable.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce numéro 4

Daniel Boucheron

# **Compte rendu des réunions du conseil municipal**

## **Réunion du conseil municipal du 16 décembre 2008 :**

- Délibération pour le paiement des frais de fonctionnement à la Communauté du Seignelois concernant la desserte des établissements d'Auxerre pour 6 élèves de Percey.
- SIRTAVA :
  - Paroy en Othe demande son retrait, suite à sa scission avec Brienon
  - Proposition de réunions départementales au lieu de régionales.
- Eclairage public : 5 points lumineux seront changés courant 2009 : 1 à l'écluse et 4 rue Albert Joly.
- Le prochain recensement aura lieu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Percey compte actuellement 264 habitants résidentiels plus 5 hors agglomération.
- Salle des fêtes : Réfection et mise en conformité de l'installation électrique.

## **Réunion du conseil municipal du 16 janvier 2009 :**

- Les manifestations organisées par Sormery à l'occasion du Téléthon 2008 ont rapporté 2 725 €.
- Délibération positive pour l'indemnité de conseil allouée au comptable du trésor.
- L'indemnité du droit d'accueil reçu par la commune sera reversée aux 2 personnes venues accueillir les enfants à l'école le jour de grève.

## **Réunion du conseil municipal du 24 février 2009 :**

- Elaboration du budget 2009 : Suite à une nouvelle directive de l'Etat, il est désormais possible de récupérer le TVA sur l'investissement après un an au lieu de deux actuellement, si l'investissement de 2009 est supérieur à la moyenne des 4 années antérieures à 2008. Le conseil opte pour cette opportunité.
- Investissements prévus au budget 2009 :
  - Plan de zonage,
  - Continuité éclairage public (5 points lumineux),
  - Réfection de la salle de classe,
  - Travaux au cimetière (édification d'un columbarium),
  - Logiciel

## **Réunion du conseil municipal du 17 mars 2009 :**

- Vote de l'augmentation de 1% des 4 taxes, qui passent à :

|                               |         |
|-------------------------------|---------|
| • T.H. (taxe d'habitation)    | 7,77 %  |
| • F.B. (foncier bâti)         | 11,70 % |
| • F.N.B. (foncier non bâti)   | 43,04 % |
| • T.P. (taxe professionnelle) | 6,70 %  |

## **Réunion du conseil municipal du 24 mars 2009 :**

- Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2008.
- Approbation du budget de fonctionnement 2009, équilibré à 170 078 €.
- Approbation du budget d'investissement 2009, équilibré à 58 677 €.

## **Réunion du conseil municipal du 14 avril 2009 :**

- L'entreprise de peinture ROBERT (Neuvy Sautour) est retenue pour la réfection de la peinture de la salle de classe. Prévision des travaux : Juillet 2009.
- Informations :
  - Le budget de la communauté de communes a été présenté avec une hausse de 30%.
  - Redevance des ordures ménagères pour l'année 2009 : Baisse de 14 %.

## Animations passées et futures

### La GALETTE

Le 11 janvier 2009 nous étions réunis à la salle des fêtes à l'occasion de la galette des rois et des vœux du maire.

A noter la présence parmi nous du Chef du centre de secours de St Florentin et de très nombreux habitants de Percey afin de féliciter et de remercier nos pompiers bénévoles dont trois d'entre eux reçurent la médaille d'honneur des sapeurs pompiers, pour plus de vingt ans de service volontaire. Il s'agit de :

Daniel PIROELLE, Serge MOREAU et Alain ADINE.

L'après-midi s'est terminé par le partage de la galette et par le verre de l'amitié.



### Le REPAS de CHASSE

Le samedi 7 mars à 12 heures, les chasseurs de la Société de Chasse de Percey se sont réunis à la salle des fêtes comme chaque année. Une quarantaine de convives ont partagé un banquet somptueux préparé et servi par les chasseurs, leurs femmes et des bénévoles.

Une grande tombola a clôturé cet après-midi où il y avait une bonne centaine de lots à tirer au sort. Que des gagnants !

La soirée s'est terminée dans la bonne humeur autour des restes de ce festin avec quelques convives.

Un grand MERCI aux chasseurs, leurs femmes, aux bénévoles et à tous les participants qui nous ont aidés ce jour là et le lendemain pour tout ranger.

A l'année prochaine ou à bientôt pour, peut-être, d'autres soirées.

Le Président, Christophe BERNARD



## CHORALE à l'Eglise de Percey

Le vendredi 10 avril 2009, en notre Eglise St Loup, la chorale des classes de Percey et Butteaux a donné un récital en présence de M. FOURREY, maire de Butteaux et M. BOUCHERON, maire de Percey, devant une importante assemblée de parents et d'habitants.



Cette représentation fut suivie d'une collation à l'école de Percey où nous avons pu voir une exposition sur le 'recyclage' réalisée par les enfants.



# Le Club de l'Espérance

## CARNAVAL du 21 Février

Beaucoup d'enfants ont participé à cette agréable journée avec défilé dans les rues du village. Un goûter a été offert par le club aux participants, après que monsieur Carnaval ait été brûlé sur le parking de la salle des fêtes pour le bonheur des enfants.



Carnaval

Une soirée costumée sur le thème du Mexique était organisée. Le chili con carne fût très apprécié, les costumes et maquillages parfaits. Le tout s'est déroulé dans une très bonne ambiance, en toute convivialité et pour un prix modique.

Soirée mexicaine



## **ASSEMBLEE GENERALE du Club de l'Espérance**

Le 28 mars, à la salle des fêtes a eu lieu l'Assemblée Générale du Club de l'Espérance, en présence de notre maire.

Le Président explique son fonctionnement et l'élargissement du bureau actuel avec 3 nouveaux membres : Mesdames Marie-Thérèse Boucheron, Monique Delacroix et Valérie Laeng.

Il expose ensuite les activités à venir, en particulier le vide grenier-marché paysan, la fête de la musique qui aura lieu à la Sogne, un feu d'artifice tiré du bord du canal et de l'Armançon, le 13 juillet au soir. Nous invitons les parents à venir nombreux accompagnés de leurs enfants pour la retraite aux flambeaux. Les lampions seront distribués à la salle des fêtes où débutera le défilé. Nous organisons également, le 14 juillet à partir de 13 heures un buffet campagnard.

Tous les détails de ces manifestations vous seront communiqués ultérieurement.

Depuis le début de cette année, le club organise des activités qui ont lieu tous les mercredis de 14 à 17 heures dans une excellente ambiance. Un covoiturage est assuré.

La parole est ensuite donnée à Marie-Thérèse Boucheron concernant ces activités et à Laurent Vallet, pour la présentation des comptes de l'Association.

Cette réunion s'est terminée par le verre de l'amitié.

## **Les APRES-MIDI de PERCEY**

Depuis le 21 janvier 2009, le club de l'espérance organise chaque mercredi des après-midi récréatifs. Une quinzaine de personnes se retrouvent autour des tables de la salle des fêtes, où sont proposés : jeux de cartes, scrabble, dominos etc.... Ensuite le partage d'un goûter donne l'occasion chaque mois de fêter les anniversaires.

Une sortie théâtre a eu lieu à Beugnon. D'autres projets sont en cours de réflexion.

Avec les beaux jours, des balades à pied ou à vélo seront organisées.

**Vous êtes tous les bienvenus.**



les après-midi  
récréatifs



## **RANDONNEE – BARBECUE**

Le 26 avril a eu lieu à Percey une randonnée qui, pour la première fois, proposait deux circuits : un de 16 km et un de 9 km.

Malgré un temps assez déplorable, une petite pluie tenace, la participation fut très bonne. Tout le monde apprécia le ravitaillement qui eut lieu à la ferme des Plants, pour reprendre des forces.

Ensuite, le parcours débouchait dans les bois aux sentiers un peu glissants. Certains eurent le plaisir de ramasser du muguet. A l'arrivée, un apéritif fut servi aux randonneurs suivi d'une barbecue apprécié par tous les convives. On se quitta vers 17 heures dans une très bonne ambiance et convivialité. Merci à tous pour cette agréable journée, malgré le mauvais temps.



## **Informations Diverses**

### **ENQUÊTE sur les ressources et les conditions de vie des ménages**

L'INSEE réalisera, entre le 11 mai et le 27 juin 2009, une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

L'enquête s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

**HORAIRES d'ETE de la Déchèterie :**

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de **13h30 à 18H00**

Mercredi et Samedi de **9h00 à 12h00** et de **13h30 à 18h00**

**RELEVÉ des COMPTEURS d'EAU**

les **22 et 23 mai 2009** sur la commune de Percey.

**le SECRETARIAT de MAIRIE**

**Sera fermé du 18 au 23 mai inclus**



**Quelques Perles**

- Monsieur, vu que Léon a le ver solitaire, veuillez l'autoriser à manger soncent d'ouiches à la récréation. Merci

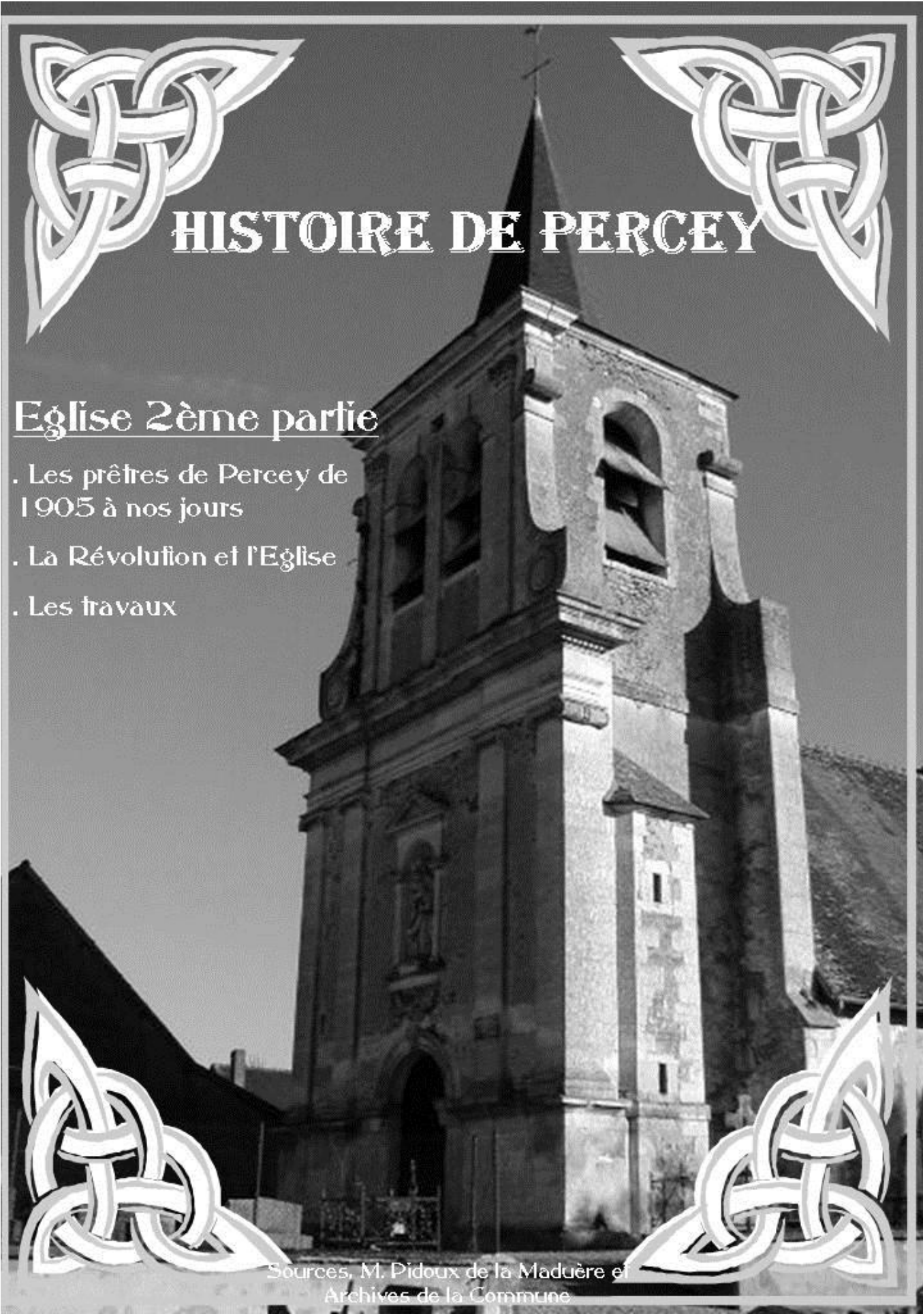
- Monsieur le directeur, Norbert s'est électrifié en réparant une lampe, s'est pourquoi il a une ampoule à sa main bandé dont je vous mets au courant.

- Monsieur, Serge s'est ouvert le talon de la main avec le couvercle d'une boîte de conserve. Quand il sera siquatisé, je vous l'enverrai de nouveau.

- Messieurs, je n'ai pas compris que Gérard aille un zéro en composition d'orthographe alor qu'ici il a pas de fotes dans les dictésqu'ont lui fé fer à la maison.  
Veullé revoir sa copie.

Remerciement.

- Monsieur, ne métez plus Colette au coing comme vous l'avez fait car elle est rentrer tout gelée.  
- Mademoiselle, veuillez excuser ma fille Carmela de s'être apsenté car elle avait la fièvre et le rhum.



# HISTOIRE DE PERCEY

## Eglise 2ème partie

- . Les prêtres de Percey de 1905 à nos jours
- . La Révolution et l'Eglise
- . Les travaux

Sources, M. Pidoux de la Maduère et  
Archives de la Commune

# LES CURÉS DE PERCEY AU COURS DES SIECLES

2<sup>ème</sup> partie

## PAROISSE DE PERCEY

- 1901 à 1922 Jean-François SIMANDRE

1912 - Le presbytère comportait 7 pièces, louées par bail de 18 années, pour la somme de 80 francs.

Le 26.07.1913, 22 villages du Tonnerrois faisant partie de « la ligue patriotique des Françaises » (toutes les femmes qui font encore le signe de la croix), réunissent leurs effectifs :  
Flogny : 74 - Roffey : 59 - Villiers-Vineux : 20 - Bernouil : 8  
Percey : 26 - Dannemoine et Epineuil : 200 femmes

## EGLISE RATTACHEE A LA PAROISSE DE VILLIERS-VINEUX EN 1923

- 1923 - 1924 Paul DARLEY

## EGLISE RATTACHEE A LA PAROISSE DE BUTTEAUX

- 1924 à 1941 Tiburce ROUSSEAU

Le Doyen GERARD de Flogny fait une visite à Percey. Voici le compte rendu : Population : 244 habitants  
enfants de chœur : 4 - confirmés : 4 – baptêmes : 6  
communions de l'année : 10  
messes dominicales : 2 hommes, 20 femmes, 15 enfants  
messes aux fêtes : 4 hommes, 40 femmes

## EGLISE RATTACHEE A LA PAROISSE DE FLOGNY

- 1941 à 1975 Maurice ROUSSELLE
- 1977 à 1988 Michel VAËL

## PAROISSE DE FLOGNY DESSERVIE PAR LES PRETRES EN RESIDENCE A TONNERRE

- 1988 à 1992 Paulin MARGUILLER
- 1992 à 1999 Jean-Max GAILLED RAT
- 1999 à 2005 Hugues GUINOT
- Depuis 2005 Jean-Yves MOREL

## **UN PEU D'HISTOIRE**

**Le clergé avant la Révolution :** (130 000 membres)

Rôle considérable dans l'Etat :

- assure le culte catholique,
- est responsable de l'enseignement,
- prélève la dîme des récoltes.

Privilèges :

- évêques, abbés, dotés de larges prébendes (revenus), résidant souvent hors de leur diocèse ou de leur abbaye, parfois à la cour du Roi,
- charges ecclésiastiques souvent attribuées aux fils cadets des nobles,
- le bas clergé doit se contenter des revenus des cures (très inégaux).

### ***Le clergé après la Révolution :***

14 février 1790 - Décret sur le serment des prêtres. Il leur est demandé de jurer d'être fidèles à la Nation, à la loi, au roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale.

12 juillet 1790 - L'autorité ecclésiastique est entièrement soumise à l'Etat. Le clergé devient un corps de fonctionnaires rémunérés par l'Etat. Les évêques sont élus.

6 février 1791 - Les conseils généraux de chaque département bourguignon reçoivent les serments de la moitié seulement du clergé. L'autre moitié, passible de poursuites, s'évanouit dans la nature. Les plus aisés quittent la France.

10 mars 1791 - Le pape se prononce contre le serment français. En Bourgogne, 45 % de curés sont jureur et se rallient à la Constitution. Les autres se cachent chez les fidèles voulant rester en contact avec leur peuple, dans les bois, chez les charbonniers et les bûcherons morvandiaux ou chez les paysans.

18 août 1792 - Les corps constitués doivent venir jurer devant l'arbre de la Liberté. Une partie seulement du clergé jureur vient faire ce « serment de la Liberté ».....

### **A PERCEY :**

Monsieur Baud, curé en 1789, refuse de signer la constitution civile telle qu'elle est et émet des réserves. Cette démarche est considérée comme une rétractation on demande son remplacement. Il doit se cacher. Il a certainement été découvert car, un avis a été retrouvé « tendant à ce que le citoyen Bourgeois notaire, beau-frère de Beau, ex-curé **déporté** de Percey ... soit exclu du droit de vote à l'assemblée primaire de l'an VI ». D'autre part, les biens de ses père et mère avaient été mis sous séquestre. Il avait donc payé de sa liberté et dans les atroces souffrances réservées aux prêtres déportés, sa fidélité à l'Eglise. On ne sut jamais ce qu'il devint. Il sera remplacé par M. Gallimard.

Le 22 janvier 1791 : réfection des bancs de l'Eglise dans le chœur et du tabernacle qui tombe en pièces, réparation de l'horloge, le tout pour la somme de 849 livres.

Le 18 septembre 1792, monsieur Gallimard, curé de Percey jure d'être fidèle à la Nation et de maintenir la liberté et l'égalité. Ledit curé signe avec le conseil municipal.

Le lundi 22 octobre 1792, la municipalité, en exécution de l'arrêté du Conseil Général, est transportée en l'église paroissiale de Percey. Après s'être fait présenter l'argenterie servant au culte et non réservée par la Loi du 10 septembre, elle procède, en présence des citoyens curé et marguillier de la paroisse, à l'inventaire de l'argenterie :

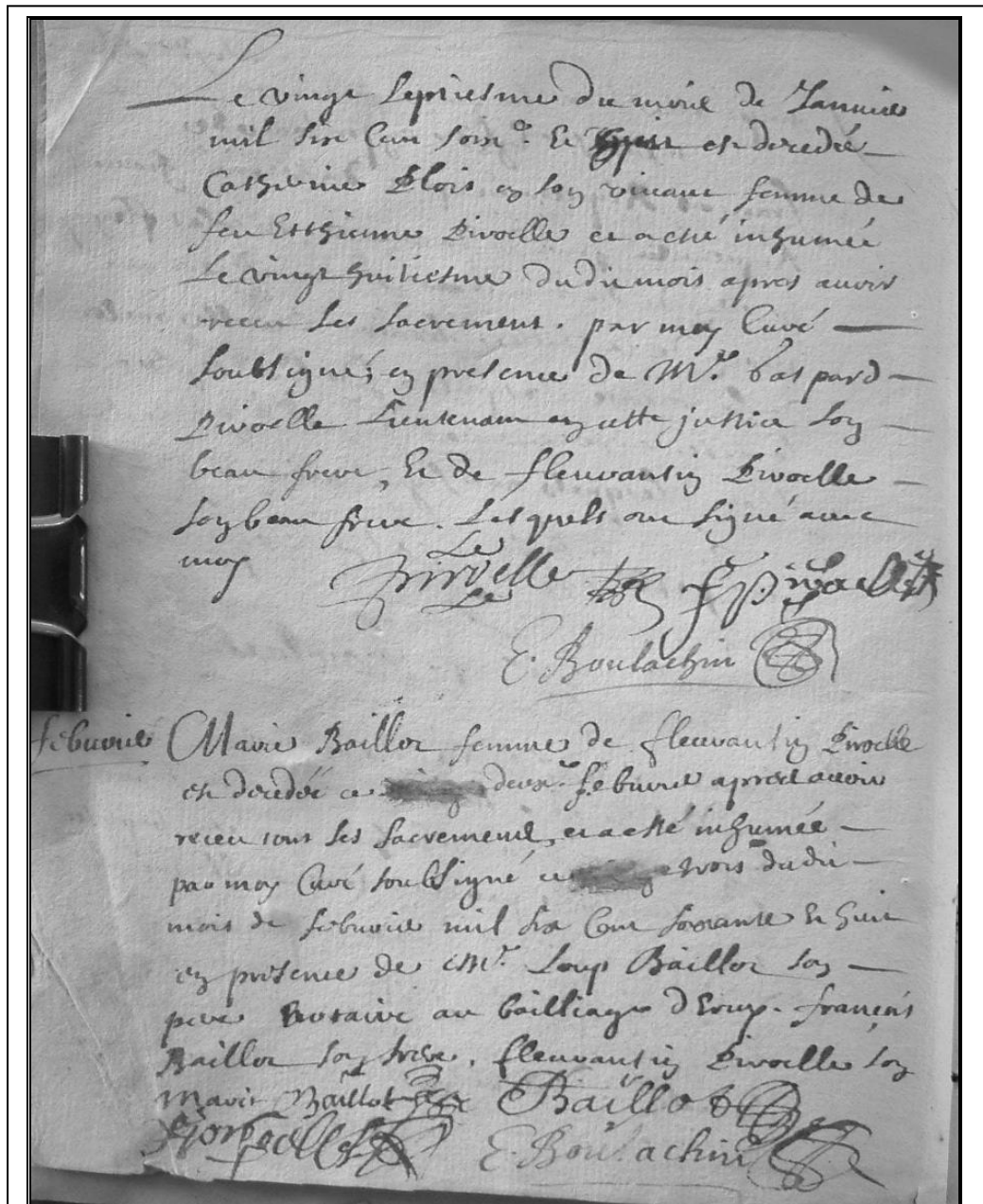
une croix avec son pied - pesant 2 marcs - 6 onces - 6 gros  
deux burettes et deux plateaux d'argent - pesant 1 marc - 2 onces - 3 gros  
une navette avec sa cuillère - pesant 4 onces - 7 gros  
(voir lexique sur le perciquois n°2)

De ce fait, la municipalité en ladite séance de la commune, vu l'arrêté du Conseil Général, décide que toute l'argenterie ci-dessus désignée sera à l'instant portée et remise à l'administration du district de Saint-Florentin, en exécution de ladite loi du 10 septembre dernier. Les membres du conseil présents ont signé : Protat (maire) Gibier, L. Boucheron, Baillot (officier), Crochot, M. Baillot, Monjardet (officier), Vallet, E. Gibier + 2 signatures illisibles.

Le 3 novembre 1792, en exécution de l'arrêté du titre six de la loi du 20 septembre 1792 qui détermine le mode de contrat de l'état civil du citoyen, le conseil s'est transporté assisté du secrétaire-greffier de la municipalité dans le presbytère de Percey à l'effet de procéder à l'inventaire du registre des naissances, mariages et décès qui se trouve entre les mains du citoyen Gallimard, Curé de Percey pour ensuite être transporté et déposé au greffe de cette municipalité. En conséquence, le conseil a procédé à la clôture du registre de la présente année, et fait l'inventaire des registres qui se trouvaient dans la maison curiale.

Le citoyen curé Gallimard a présenté un petit coffre, lequel a été ouvert, se trouvaient à l'intérieur :

- 1) - une liasse des extraits de 1640 à 1667 (il manquait quelques feuilles)
- 2) - une autre liasse des extraits de 1668 à 1673
- 3) - un registre des années 1674 – 1675 – 1676
- 4) - un registre des années 1677 – 1678 – 1679 etc.



copie d'une feuille du registre des décès de 1660  
Photo prise par Monsieur Alain Poitrenaud

Depuis cette époque, le registre d'état civil est tenu par le secrétaire de mairie.

Le 14 frimaire de l'an II (4 décembre 1793). Le conseil se rend au clocher de l'Eglise où M. Léon Fauvernier les attend. Il était adjudicataire pour la descente des cloches. Ceci fut fait en présence du conseil.

En exécution de l'article 17, section B, titre 2 de la loi du 7 vendémiaire de l'an IV (29.09.1795), pour l'exercice et la pratique des cultes, les habitants de Percey soussignés, déclarent aux officiers municipaux de la commune qu'ils choisissent et indiquent leur église comme enceinte pour l'exercice de leur culte catholique et ont signé - (32 signatures figurent sur le registre).

Le 30 ventôse de l'An VI (20 mars 1798) l'église reprend sa destination cultuelle et le Curé, Jean-Baptiste Nicolas Voisin fait la déclaration licite en conscience, de fidélité à la Constitution. L'Eglise a survécu à la tourmente.

## **LES TRAVAUX**

Le 30 pluviôse de l'an VII (18.02.1799), l'horloge a été réparée et le cadran nettoyé.

Le 26 fructidor de l'an X (13 .09.1802) Rémy Michaud et Louis Chattey présentent un devis pour la réparation de l'édifice de 450 livres, et les habitants restés fidèles s'imposent eux-mêmes au marc le franc (répartition proportionnelle entre tous les habitants) pour faire face à la dépense.

Le lendemain le presbytère était racheté et l'on décidait de réparer les piliers du chœur de l'église, les contreforts, le pavé du porche, le plafond « volissé » de la nef.

Le 27 germinal de l'an XI (17.04.1803) un devis pour réparation de l'église est présenté au conseil :

- réparation des piliers extérieurs du chœur de l'église (contreforts),
- l'enrochement des piliers est presque tombé,
- les pavés de la nef proche des fonts baptismaux sont endommagés,
- le plafond en voligé de la nef est tombé sur une longueur de 15 m (250 francs)
- la couverture de la nef est à reprendre, il faudrait environ 2000 tuiles, quinze bottes de lattes et quatre milliers de clous (400 francs)

Le devis total s'élève à 831.55 francs

En outre, le 26 messidor de l'an XI (15.07.1803) on alloue 600 francs par an au desservant pour meubler de nouveau cure et église. Les premiers fabriciens sont Pierre Flogny et Modeste Thurreaux, 14 brumaire de l'an XII (6.11.1803)

En 1812, on refait la croix et le coq de la flèche, on achète une chasuble, trois chapes de drap d'or, on agrandit le banc d'œuvre (banc réservé au conseil de fabrique), on blanchit la nef, on repeint le tabernacle.

En juin 1873, le clocher est refait entièrement : 3200 ardoises, 740 m. de voliges à ardoises, 38 kg. de clous. Réfection du toit de l'église : 200 ardoises, 78 m. de voliges, 265 tuiles et 3 kg. de clous. Le travail a été fait en 10 journées.

En novembre 1891, le sonneur de cloches avait un salaire annuel de 15 francs.

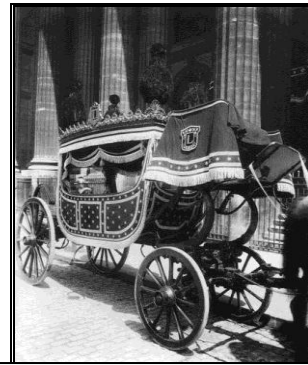
Le 20 mars 1910, le conseil donne son accord pour l'achat d'un corbillard au carrossier ROBIN de Saint-Florentin pour la somme de 950 francs. Le 31 juillet 1910, la construction d'un local pour le corbillard est entreprise : coût 904 francs, actuellement, local du cantonnier.

Gustave Fournier est chargé de conduire ce corbillard pour la somme de 55 francs l'an.

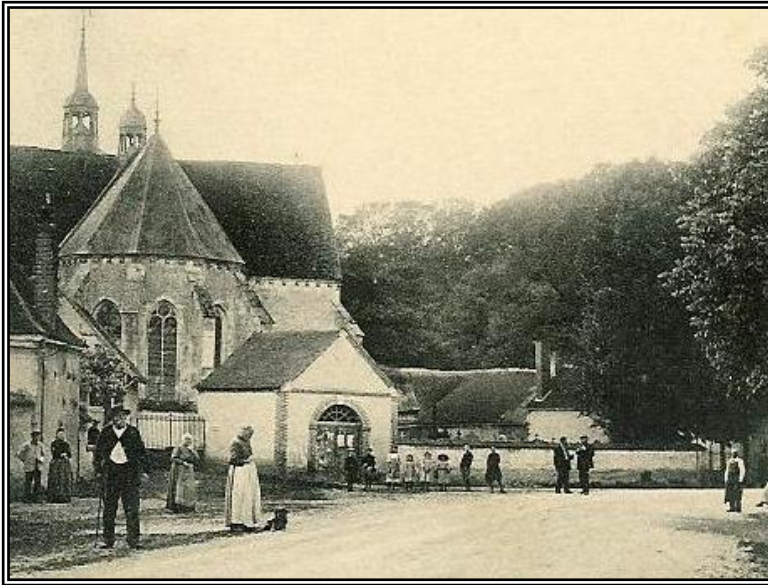


Un corbillard de campagne

Dans les  
années  
1900



Un corbillard de luxe



L'Eglise avant 1900  
Pas de local pour le  
corbillard



L'Eglise après le remplacement du  
clocher et avec le petit local de  
rangement du corbillard qui sert,  
aujourd'hui au rangement des  
outils du jardinier.



local pour le  
corbillard  
(1910)

↑  
local  
incendie (1849)

En décembre 1911, la réparation de la partie supérieure du clocher, partie excessivement massive, qui ne tient plus que par miracle est entreprise pour la somme de 350 francs.

Le 19 octobre 1913 décision du conseil pour la refonte des deux cloches de l'Eglise. (voir Perciquois n°3)

Année 1967 - Restauration de l'Eglise : vitres blanches remplacées par des vitraux faits et posés par Monsieur le Chanoine Durand, curé d'Annoux - Les boiseries en très mauvais état sont supprimées. Les statues sont remises sur leurs consoles etc. D'autres travaux ont été entrepris au cours du XX<sup>ème</sup> dont nous reparlerons plus tard.

Quelques belles photos de notre Eglise :

Saint Jean Baptiste



Saint Loup



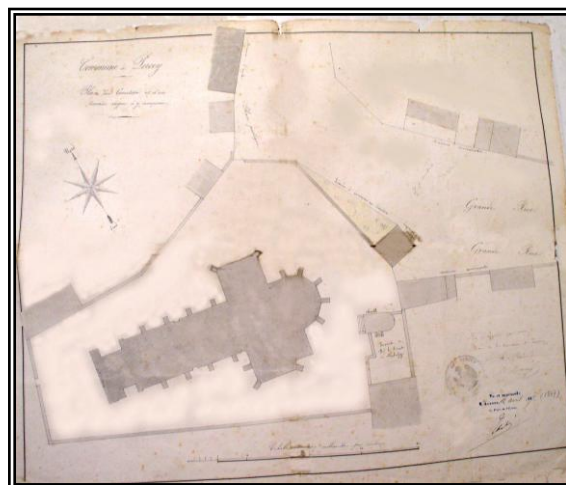
Escalier du clocher vu d'en haut



L'usure du temps rend les marches très dangereuses



plan cadastral de 1835



plan cadastral de 1867

## AVIS DE RECHERCHE



Nous situons cette classe dans les années 1920.

Nous remercions toutes les personnes qui pourront nous donner les noms des élèves et de l'institutrice.

Nous vous rappelons également la photo de classe du n° 3 du Perciquois. Photo qui aurait été prise derrière la boulangerie. Regardez bien dans vos vieilles photos de famille. Nous avons vraiment besoin de votre aide.

# Soupe d'orties

Pour 4 personnes :

Préparation : 15 min - Cuisson : 20 min



**Ingrédients :** 4 belles pommes de terre  
Un bol de feuilles d'orties  
1 à 2 cuillérées à soupe de crème fraîche épaisse ou une portion de fromage fondu (type vache qui rit ou tartare à l'ail et fines herbes)

## **Préparation :**

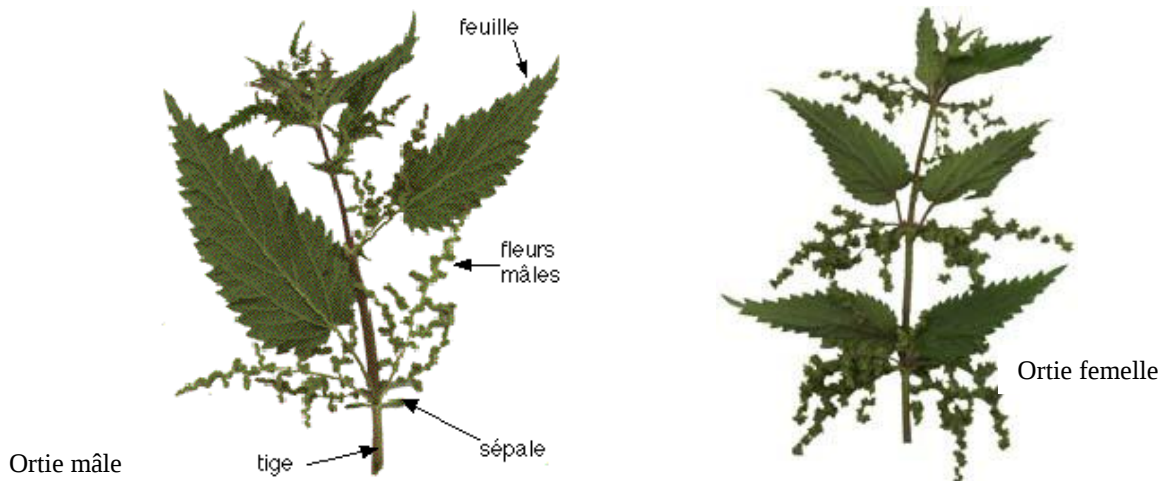
Dans un litre d'eau bouillante salée, plongez les pommes de terre épluchées et coupées en fines rondelles, ajoutez les feuilles d'orties, faire cuire 10 à 15 minutes.

Mixez, ajoutez la crème ou le fromage, salez, poivrez à votre convenance, goûtez et vous serez certainement agréablement surpris



## L'ORTIE

L'ortie est une plante dioïque, ce qui veut dire que les fleurs mâles et femelles sont portées par des pieds ou plants différents. La reconnaissance des sexes est donc facile, vu qu'un pied d'ortie ne possède que des fleurs mâles ou femelles, et que les deux sexes ont une forme et une couleur différente : les fleurs femelles sont pendantes, de couleurs verdâtres avec quelques reflets de violet, tandis que les fleurs mâles sont étalées et jaunâtres.



La reproduction se fait par les insectes et le vent. Ses racines à souche rampante et ses racinelles très fines apprécient les terrains riches en azote. Elles peuvent s'enfoncer dans la terre à une profondeur de 70 cm. Les racines participent également à la reproduction, en drageonnant régulièrement.

## **Ses différentes utilisations**

**Culinaires :** Ses jeunes pousses étaient autrefois accommodées comme les épinards, elles donnent aussi de très bonnes soupes. En cuisine, elle permet la préparation de sauces, gelée, moutarde

**Horticulture :** En horticulture biologique, l'ortie riche en sels minéraux et oligo-éléments, est utilisée en purin (macération, filtration) qui est efficace en activateur de croissance et aussi, contre les insectes du genre des pucerons comme répulsif.

**Médicales :** Toutes les parties de l'ortie (semences, feuilles en été, racines en septembre) peuvent être utiles en médecine. Ses propriétés, sont très diverses, anti-inflammatoire, antihémorragique, diurétique, dépurative, stimulante. Ses utilisations, peuvent être à usage interne et externe, en flagellation contre les rhumatismes et contre la chute des cheveux.... en infusion ou décoction contre les maladies de peau, la jaunisse, les règles abondantes, l'urticaire, les hémorragies, l'anémie....

## État Civil

**DECES :** Madame Marie-Louise MAUREY  
Madame Denise FOEZON  
Monsieur Albert MAUREY  
Monsieur Jacky LUCOT  
Monsieur Marius PIROELLE  
Madame Thérèse VALERIO  
Madame Aagje HOGENDOORN

\*\*\*\*\*

### **Bienvenue au nouvel arrivant:**

Monsieur GIRARD - 10 Grande rue

**Nouvelle nourrice agréée :** Madame Valérie LAENG 19, rue de la Sogne

\*\*\*\*\*

Nous sommes à l'écoute de toute information, idée ou suggestion que vous pourriez nous faire parvenir, directement à la Mairie ou en contactant un des membres du comité de rédaction.

### **Comité de rédaction :**

Daniel BONNETAT, Daniel BOUCHERON, Robert DELACROIX, Jeannine DURAND,  
Bernard MAGNE, Régine MAZERON, Marie VILPOUX.

\*\*\*\*\*

N'oublions pas que nous devons être respectueux de l'environnement et ne rien jeter dans la nature, et surtout pas ce périodique que, nous l'espérons, vous avez lu avec intérêt.

IPNS.